



**☎**: 03.26.67.54.99

**✉** : [mairiechepy-marne@wanadoo.fr](mailto:mairiechepy-marne@wanadoo.fr)

## **Compte rendu de la séance de conseil municipal du 04 septembre 2015**

**Étaient présents Mesdames, Messieurs :**

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Absents et excusés Madame, Messieurs :** GIOVANNI Philippe, PRIEUR Christelle, BALOURDET Patrice.

**Ayant donné son pouvoir Madame :** SOURDET Joëlle

**Formant la majorité des membres en exercice sous la présidence de Monsieur J. ROUSSINET**  
Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**A été élue secrétaire :** Madame MENISSIER Martine.

### **DELIBERATIONS :**

#### **1267 - 2015- Avis consultatif sur le choix de rapprochement avec d'autres Communautés de Communes :**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des Conseillers les grandes lignes de l'importante réforme territoriale engagée par l'Etat.

L'adoption, le 17 juillet 2015, de la loi Notre qui redéfinit les compétences entre les collectivités et supprime la clause de compétence générale comporte surtout un volet dédié à la réorganisation des Communautés de Communes, passant au 31 décembre 2015 le seuil minimum de notre Communauté de Communes à 15 000 habitants. La CCMC regroupe actuellement 6 702 habitants.

Les membres de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole se sont réunis en date du 27 août 2015 et Monsieur le Maire, après lecture du compte-rendu sur la réflexion de l'avenir de la CCMC, informe l'ensemble des Conseillers qu'un avis est à donner sur les possibles options de rattachement ci-dessous proposées :

- Rester dans la configuration actuelle, avec l'assentiment du Préfet et de la CDCI,
- Opter pour un rapprochement avec la CAC actuelle,
- S'intégrer dans une Grande CC départementale avec Reims et Châlons-en-Champagne,
- Se rapprocher de la CC Côtes de Champagne et Saulx ou de la CC de Suippes et Vesle,
- Se rapprocher de la CC de Vitry Champagne et Der ou de la CC de l'Argonne Champenoise.

***Après en avoir délibéré,***

Le conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité et émet l'avis suivant :

La Communauté de Communes de la Moivre à la Coole doit, dans un premier temps, garder sa configuration actuelle et ne pas se rapprocher d'une autre Communauté de Communes dans la précipitation.

**Manifestation « J'aime ma commune » pétition du 19 septembre 2015 :**

Pour alerter les citoyens français sur la gravité de la situation au niveau de la baisse des dotations allouées par l'Etat aux communes et intercommunalités,

Monsieur le Maire, informe l'ensemble des Conseillers présents que l'AMF (Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalités) a décidé d'engager une journée nationale d'action le **samedi 19 septembre 2015**.

A cette occasion, le **samedi 19 septembre de 10h à 12h**, de nombreuses communes organiseront un moment symbolique de rencontre avec la population. A Chepy, le Maire et son conseil municipal invitent les administrés à venir signer la pétition intitulée

**« l'Appel du 19 septembre pour les communes de France ».**

Cette pétition peut être signée en mairie aux heures de permanence (à compter du vendredi 11 septembre) ou en ligne sur le site [www.change.org](http://www.change.org)

Un avis d'information à la population avec une petite plaquette seront distribués prochainement aux administrés.

**Fête patronale du 19 et 20 septembre 2015 :**

Mme RENAULT informe que l'assemblée Générale de l'ASCJC s'est déroulée dernièrement et dresse un compte-rendu des sujets traités lors de cette réunion.

Un point rapide est fait sur l'organisation de la fête patronale qui aura lieu les 19 et 20 septembre 2015.

Une attention particulière est demandée cette année, pour laisser un accès à la salle des fêtes pour la rôtisserie, en charge de l'élaboration des repas. Un balisage sera mis en place avant l'arrivée des forains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A Chepy, le 10 septembre 2015

Par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

MENISSIER M.